



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2024 N°119
13 décembre 2024

- | | |
|--|-----|
| - Arrêté du 12 décembre 2024 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'agent d'exploitation principal de Voies navigables de France au titre de l'année 2025 | P 2 |
| - Arrêté du 12 décembre 2024 portant inscription au tableau d'avancement au grade de chef d'équipe d'exploitation principal de Voies navigables de France au titre de l'année 2025 | P 4 |
| - Décision du 12 décembre 2024 relative à la modification de l'organisation de la direction de la communication de Voies navigables de France | P 7 |

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Direction des
Ressources Humaines
et des Moyens**

Arrêté portant inscription au tableau d'avancement au grade d'agent d'exploitation principal de Voies navigables de France au titre de l'année 2025

La Directrice Générale de Voies navigables de France,

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code des transports, notamment le titre I du livre III de la quatrième partie de la partie législative ;
Vu le décret n° 2023-1411 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation de Voies navigables de France ;
Vu l'arrêté du 8 novembre 2021 fixant les taux de promotion dans les corps des dessinateurs, des adjoints administratifs des administrations de l'Etat, des adjoints techniques des administrations de l'Etat, des experts techniques des services techniques, des syndics des gens de mer et des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat du ministère de la transition écologique pour les années 2022 à 2024 ;
Vu l'instruction du 30 mai 2024 de la direction générale de l'administration et de la fonction publique reconduisant les taux de promotion interministériels pour l'année 2025 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir au tableau d'avancement dans le grade d'agent d'exploitation principal de Voies navigables de France au titre de l'année 2025 est fixé à 6.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les six agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'agent d'exploitation principal de Voies navigables de France au titre de l'année 2025.

Article 2 :

Le directeur des ressources humaines et des moyens est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Béthune, le 12 décembre 2024

Pour la Directrice Générale,
Le Directeur des Ressources Humaines et des Moyens,

SIGNE

Patrice RABAUD.

Annexe

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'agent d'exploitation principal de
Voies navigables de France au titre de l'année 2025**

Civilité	Nom	Prénom	Affectation
M.	FRESET	ARNAUD	DT Rhône Saône
M.	GUINET	HERVE	DT Centre Bourgogne
M.	HOUDT	FLORIAN	DT Strasbourg
M.	PHILIPPEAUX	JEAN-FRANCIS	DT Nord-Est
M.	ROBIN	ANTHONY	DT Centre Bourgogne
Mme	SEVAUX	STEPHANIE	DT Nord – Pas-de-Calais

Arrêté portant inscription au tableau d'avancement au grade de chef d'équipe d'exploitation principal de Voies navigables de France au titre de l'année 2025

La Directrice Générale de Voies navigables de France,

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code des transports, notamment le titre I du livre III de la quatrième partie de la partie législative ;
Vu le décret n° 2023-1411 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation de Voies navigables de France ;
Vu l'arrêté du 8 novembre 2021 fixant les taux de promotion dans les corps des dessinateurs, des adjoints administratifs des administrations de l'Etat, des adjoints techniques des administrations de l'Etat, des experts techniques des services techniques, des syndics des gens de mer et des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat du ministère de la transition écologique pour les années 2022 à 2024 ;
Vu l'instruction du 30 mai 2024 de la direction générale de l'administration et de la fonction publique reconduisant les taux de promotion interministériels pour l'année 2025 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir au tableau d'avancement dans le grade de chef d'équipe d'exploitation principal de Voies navigables de France au titre de l'année 2025 est fixé à 74 (dont 10 postes non pourvus par voie du concours professionnel).

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les soixante-quatorze agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal de Voies navigables de France au titre de l'année 2025.

Article 2 :

Le directeur des ressources humaines et des moyens est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Béthune, le 12 décembre 2024

Pour la Directrice Générale,

Le Directeur des Ressources Humaines et des Moyens,

SIGNE

Patrice RABAUD.

Annexe

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal de
Voies navigables de France au titre de l'année 2025**

Civilité	Nom	Prénom	Affectation
M.	ARGOUZE	LIONEL	DT Sud-Ouest
M.	BALARAN	NICOLAS	DT Sud-Ouest
M.	BAUDOT	CHRISTOPHE	DT Centre Bourgogne
M.	BEAUVAIS	ANDRE	DT Strasbourg
Mme	BECKER	ANNIE	DT Bassin de la Seine
M.	BERNARDIE	AURELIEN	DT Bassin de la Seine
M.	BOUVARD	LAURENT	DT Nord-Est
M.	BURTEAUX	DIDIER	DT Nord-Est
M.	CARTIER	DOMINIQUE	DT Bassin de la Seine
M.	CARTIER	MANUEL	DT Centre Bourgogne
M.	CHAFFARD	ERIC	DT Bassin de la Seine
M.	CHAUVET	LAURENT	DT Nord - Pas-de-Calais
M.	CHEVRIN	CHRISTOPHE	DT Bassin de la Seine
M.	CIESLAK	THIBAUT	DT Bassin de la Seine
M.	DE LOMBA DE CAMPOS	AMERICO	DT Centre Bourgogne
M.	DEBBOUZA	FABRICE	DT Sud-Ouest
Mme	DORLET	SOPHIE	DT Nord-Est
M.	DOYOTTE	ALAIN	DT Nord-Est
Mme	FAESSEL	NATHALIE	DT Strasbourg
M.	FERREIRA	JEAN-CHRISTOPHE	DT Centre Bourgogne
M.	FREGONA	SEBASTIEN	DT Centre Bourgogne
M.	FROMENT	AURELIEN	DT Bassin de la Seine
M.	GABRION	JEREMY	DT Nord-Est
M.	GAILLARD	VINCENT	DT Nord - Pas-de-Calais
M.	GERARDOT	YVAN	DT Centre Bourgogne
M.	GODIN	CHRISTOPHE	DT Nord-Est
M.	GOEURY	CHRISTOPHE	DT Strasbourg
M.	GRILLON	STEPHANE	DT Centre Bourgogne
M.	GRISEL	THIERRY	DT Bassin de la Seine
M.	GUENEAU	CHRISTOPHE	DT Centre Bourgogne
M.	GUENEAU	HERVE	DT Centre Bourgogne
Mme	HRIVNAK	VALERIE	DT Nord-Est
M.	JEAN	CHRISTOPHE	DT Bassin de la Seine
M.	KARBOWNICZEK	LAURENT	DT Bassin de la Seine
M.	LABELLE	FREDERIC	DT Sud-Ouest
M.	LALONDE	GAUTIER	DT Nord-Est
M.	LEBLANC	PATRICE	DT Nord - Pas-de-Calais
M.	LECHENault	NICOLAS	DT Centre Bourgogne
M.	LECORNEY	FABRICE	DT Nord-Est
M.	LESSAQUE	PHILIPPE LAZARE	DT Centre Bourgogne
M.	LESUR	SAMUEL	DT Nord - Pas-de-Calais
M.	LIGNIER	JACKY	DT Bassin de la Seine

M.	LION	CHRISTOPHE	DT Rhône Saône
M.	LUCAS	FREDDY	DT Nord - Pas-de-Calais
M.	MAHE	XAVIER	DT Bassin de la Seine
M.	MALGRAS	ALEXIS	DT Nord-Est
M.	MANDERNACH	ARNAUD	DT Nord-Est
M.	MAZEAS	FRANCK	DT Sud-Ouest
M.	MERLIN	DOMINIQUE	DT Centre Bourgogne
Mme	MICHEL	MARTINE	DT Centre Bourgogne
M.	MOUGENOT	JULIEN	DT Centre Bourgogne
M.	MUNIER	PATRICE	DT Rhône Saône
M.	NABOR	CHRISTOPHE	DT Nord-Est
M.	NAGIEL	DAVID	DT Nord-Est
M.	NEVERS	ARNAUD	DT Centre Bourgogne
M.	PASSEMART	LAURENT	DT Bassin de la Seine
M.	PAUTOT	JEAN-PHILIPPE	DT Centre Bourgogne
M.	PINHEIRO	PATRICK	DT Bassin de la Seine
M.	PLOMION	EMMANUEL	DT Bassin de la Seine
M.	POUTEAU	SEBASTIEN	DT Centre Bourgogne
Mme	RAT	NICOLE	DT Centre Bourgogne
M.	RICHY	JOHAN	DT Nord-Est
M.	RINCK	STEPHANE	DT Strasbourg
M.	ROCHUT	JEAN-PIERRE	DT Nord - Pas-de-Calais
M.	ROGISSART	GILLES	DT Nord-Est
M.	SADRAKULA	BENOIT	DT Nord - Pas-de-Calais
M.	SARRAZIN	HERVE	DT Bassin de la Seine
M.	SCHMITT	DENIS	DT Strasbourg
Mme	SEIGNEZ	CATHERINE	DT Centre Bourgogne
M.	SLAWINSKI	ERIC	DT Rhône Saône
M.	TISSEYRE	JEAN-CHARLES	DT Sud-Ouest
M.	TUSSING	RENE PAUL	DT Strasbourg
M.	VALCHER	PASCAL	DT Rhône Saône
M.	VIEILLARD	JEAN-BAPTISTE	DT Strasbourg

DECISION
RELATIVE A LA MODIFICATION DE L'ORGANISATION
DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

La directrice générale de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment son article L. 4312-3 ;

Vu la délibération n° 01/2014 du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du directeur général de Voies navigables de France du 5 avril 2020 relative à l'évolution de l'organisation de la direction de la communication,

Vu l'avis du comité social d'administration du siège de Voies navigables de France en date du 26 novembre 2024,

Décide

Article 1^{er}

La direction de la communication propose et met en œuvre la stratégie de communication interne et externe, ainsi que la communication de crise, de Voies navigables de France. Elle veille à la cohérence globale de la communication au sein de l'établissement public. Elle s'appuie sur l'animation d'un réseau interne de communicants dans ses directions territoriales.

Article 2

La direction de la communication est placée sous l'autorité d'un ou une directeur(rice) et deux directeur(rices) adjoint(e)s et repose sur une organisation matricielle composée d'expertises sur les différents aspects de l'activité de communication.

Article 3

La décision du directeur général de Voies navigables de France du 5 avril 2020 susvisée est abrogée.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur à compter sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 12 décembre 2024

Cécile AVEZARD

SIGNE

Directrice générale